

AMAP du pays Voconces

Association 1901, siège à la Mairie de Vaison-la-Romaine, Email : amapvaison@gmail.com
<http://amapdupaysvoconces.com/amap/>

CONTRAT D'ENGAGEMENT N°3 pour la saison d'été 2018

LES CONTRACTANTS

Le présent complément de contrat est passé entre :

- M. Raphaël MICOL, Somecure, 26170 MONTAUBAN SUR OUVÈZE, licence Demeter 98612P

désigné ci-après *paysan* d'une part, et :

- Adhérent : Email :
- Adresse : Tél.

Désigné ci-après *adhérent* d'autre part.

CONTENU DU CONTRAT

- **Le paysan et l'adhérent s'engagent** à respecter la Charte des AMAP.
- **Tous les produits sont issus de l'exploitation du paysan.**
- **Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement deux fois dans la saison d'1 « colis (ou panier) de viande de veau Broutard (licence Demeter 98612P)».**
- Les dates de livraison ne peuvent être fixées maintenant, il faut donc préciser le nombre de colis souhaité pour la durée du contrat. **Quelques jours avant la livraison de votre panier, vous serez avertis par mail de la date qui a été convenue avec le paysan. Il est impératif de venir chercher votre colis ce jour-là, la livraison de viande ne pouvant pas être reportée.** Il appartient à chaque *adhérent* de prévenir une personne du Collectif s'il ne peut venir chercher son panier ou si quelqu'un d'autre le prend à sa place.
- La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est **faite en accord entre le paysan et les adhérents**. Les contractants sont solidaires des aléas de production.

TERMES

Le présent **contrat est valable pour une période six mois commençant le 01 mai 2018 et finissant le 31 octobre 2018 inclus** Les livraisons auront lieu le **vendredi de 18h à 19h, dans la zone d'activité de l'Ouvèze face à l'Ecole de cirque Badaboum à Vaison-la-Romaine**. Les *adhérents* et les *paysans* seront informés par les membres du Collectif de tout changement du lieu de livraison.

TARIFS

Veau-broutard (entre 8 et 10 mois) en colis 7kg : 16,50 €/kg (environ 4 à 6 escalopes (2 par paquet), 2 à 4 côtes, 2 tendrons, 1 à 2 rôti, 1 à 2 kg de blanquette, abats : 1 paquet de foie ou cœur parfois rognons)

ENGAGEMENT POUR LA SAISON :

	NOMBRE DE COLIS		ARRHES 80€/COLIS	TOTAL
	Livraison 1		Livraison 2	
VEAU (Broutard)				80 X
	TOTAL			

NB : le solde en plus ou en moins par rapport au poids réel sera régularisé selon indications ultérieures

Le paiement se fera par **chèque à l'ordre de Raphaël MICOL, datés au jour de la signature du présent contrat.**

Les **arrhes, de 80€ par colis**, seront versées à la signature du contrat selon deux modalités:

Le paiement du contrat se fera au choix :

- En une seule fois au moment de l'engagement pour la totalité de la saison d'été 2018, débité à partir de la première livraison : **un chèque de :**€

- En deux fois, chèques débités à la première livraison et à la deuxième livraison : **deux chèques de :**€
(montant total/2)

Le principe de l'AMAP reposant sur une garantie de trésorerie au *paysan*, **tous les chèques devront être établis en une seule fois** au moment de l'engagement et remis au trésorier qui se chargera de les remettre au *paysan* aux dates définies ci-dessus.

Cotisation annuelle à l'AMAP (obligatoire pour le 1er contrat) : 22€ par famille, payable par chèque à l'ordre de l'AMAP du pays Voconces. L'AMAP versera 11€ par adhérent à « Les AMAP de Provence, réseau régional du MIRAMAP » pour son travail de soutien et de promotion des AMAP.

Fait à Vaison-la-Romaine

Le Paysan :

L'Adhérent :

le

.....

.....